

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°2024.11.216

**Attribution d'une subvention pour l'édition sucrée des
Gastronomades**

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Gérard DESAPHY à Xavier BONNEFONT, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Gérard LEFEVRE à Sandrine JOUINEAU, Charlene MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.216**

Rapporteur : Vincent YOU

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'EDITION SUCREE DES GASTRONOMADES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : RÉSILIENCE ALIMENTAIRE

Enjeux : [20205 -2) EDUCATION ET SOUTIEN ALIMENTATION LOCALE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : Bonne santé et bien-être : santé-environnement

ODD 17 : Partenariats : Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de GrandAngoulême, un partenariat est instauré depuis plusieurs années avec l'association Les Gastronomades.

Une subvention annuelle de 30 000 € est accordée chaque année à l'association pour la mise en œuvre de deux dispositifs :

1. le Menu Gastronomades, élaboré par un chef de renom, et décliné dans tous les établissements volontaires, organisant de la restauration collective hors domicile sur le territoire (cantines scolaires, crèches, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, hôpitaux...) à la même date. Cette année, le menu sera servi le 5 décembre.
2. le stand courts-circuits, présent à l'espace Carat durant le week-end des Gastronomades, qui accueille des animations de partenaires, des démonstrations culinaires, et représente un espace d'échanges et de sensibilisation du grand public sur le Projet Alimentaire Territorial.

Cette année, pour la 30^{ème} édition de l'événement, Les Gastronomades proposent d'innover avec la création des Gastronomades sucrées, qui se tiendront le weekend du 7 et 8 décembre dans le centre-ville d'Angoulême, dans le prolongement de l'événement à Carat (du 29 novembre au 1^{er} décembre).

Les Gastronomades sucrées proposent de mettre en lumière l'univers de la pâtisserie et le savoir-faire des artisans pâtisseries, notamment à travers des démonstrations culinaires sucrées, des concours de pâtisseries amateurs, des dégustations de pâtisseries d'excellence et un goûter ouvert aux enfants.

Afin de permettre l'organisation de cet événement, l'association sollicite GrandAngoulême pour un complément de subvention s'élevant à 7 500 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Le plan de financement global de l'édition est le suivant :

➤ Crédit Agricole :	15 000 €
➤ Ville d'Angoulême :	7 500 €
➤ Grand Angoulême :	7 500 €
➤ Autres partenaires :	5 000 €
<u>Coût total de l'opération :</u>	<u>35 000 €</u>

Afin de mettre en valeur le partenariat spécifique avec le PAT de GrandAngoulême, le weekend sucré proposera deux focus :

- un atelier démonstration de conception de petits pots sucrés, ouvert aux femmes enceintes bénéficiaires du dispositif paniers jeunes pousses ;
- un atelier de démonstration et de dégustation du dessert du menu Gastronomades, ouvert aux familles.

Vu la délibération cadre n° 2020.12.414 portant sur la poursuite de la stratégie agricole et alimentaire ;

Vu la délibération n° 2023.07.140 portant sur la convention triennale Gastronomades 2023-2025 ;

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 7 500 € à l'association Les Gastronomades, pour l'organisation d'une édition sucrée en 2024 ;

D'APPROUVER la convention jointe portant sur l'attribution de la subvention ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

**CONVENTION ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULEME
ET L'ASSOCIATION GASTRONOMADES**

**-
Organisation d'une édition sucrée en 2024**

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême : GrandAngoulême –

Ayant son siège 25 boulevard Besson BEY – 16023 ANGOULEME,
Représentée par son Président Xavier BONNEFONT, ou son représentant, dûment habilité à l'effet des présentes, d'une part,

Et

L'Association Gastronomades,

Ayant son siège 27 avenue des Maréchaux – 16000 ANGOULEME,
Représentée par son Président Louis GILLET, ci-après désignée par les termes « l'Association », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le festival des Gastronomades se déroule en deux temps : « La semaine des Gastronomades » au centre-ville d'Angoulême et « Le salon des Gastronomades » le dernier weekend de novembre, à l'Espace Carat.

GrandAngoulême s'associe au festival pour valoriser, en priorité, des actions s'inscrivant dans une dimension pédagogique, au service du soutien à une transition pour une alimentation locale, de qualité et pour le fait maison. GrandAngoulême s'associe au festival sur ces objectifs prioritaires, qui sont le fil rouge de l'ensemble de la programmation proposé par le Festival et ce d'autant plus rigoureusement pour les actions collaboratives avec GrandAngoulême (à savoir, « Le Menu Hiver » et « L'espace maraîcher »).

Cette année, pour la 30^{ème} édition de l'événement, Les Gastronomades proposent d'innover avec la création des Gastronomades sucrées, qui se tiendront le we du 7 et 8 décembre dans le centre-ville d'Angoulême, dans le prolongement de l'événement à Carat (du 29 novembre au 1^{er} décembre).

Les Gastronomades sucrées proposent de mettre en lumière l'univers de la pâtisserie et le savoir-faire des artisans pâtisseries, notamment à travers des démonstrations culinaires sucrées, des concours de pâtisseries amateurs, des dégustations de pâtisseries d'excellence et un goûter ouvert aux enfants.

GrandAngoulême souhaite apporter son soutien financier à cette manifestation.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention annuelle est établie en vue de l'édition sucrée des Gastronomades 2024, incluant l'organisation d'actions spécifiques permettant de valoriser certains dispositifs portés par le Projet Agricole et Alimentaire Territorial Durable de GrandAngoulême. Ces actions sont précisées dans l'article 2.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

○ L'association Gastronomades s'engage à :

- Organiser un atelier de démonstration et dégustation du dessert du Menu Gastronomades 2024, à l'espace Franquin, ouvert aux familles dont les enfants sont scolarisés à GrandAngoulême ;
- Organiser un atelier de démonstration de petits pots sucrés à l'espace Franquin, ouvert aux femmes enceintes bénéficiaires du dispositif Paniers Jeunes Pousses organisé par GrandAngoulême.

○ GrandAngoulême s'engage à :

- Informer via la gazette Gastronomades les enfants scolarisés à GrandAngoulême de la tenue de l'atelier de démonstration du dessert à Franquin ;
- Informer les bénéficiaires du dispositif Paniers Jeunes Pousses de l'organisation des ateliers petits pots sucrés et gérer les inscriptions à ces ateliers.

ARTICLE 3 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation financière de GrandAngoulême pour cette édition sucrée est fixée à 7 500 €, sous réserve de l'approbation préalable par le Conseil Communautaire et sous réserve du vote préalable des crédits.

La totalité de la subvention sera versée à la signature de la présente convention.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES

L'Association s'engage à prendre en charge toutes taxes et redevances lui incombant, et à remplir également ses obligations sociales.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. A ce titre, elle s'engage à souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité du GrandAngoulême ne puisse être ni recherchée ni engagée.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

ARTICLE 6 : INFORMATION ET COMMUNICATION

L'Association, dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien du GrandAngoulême dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Cette information peut se matérialiser par la présence de logos de GrandAngoulême sur les documents édités par l'Association, par la mise en place de banderoles, la mise à disposition d'un espace dans le programme, une annonce sonorisée ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance.

Pour ces actions, l'Association pourra prendre utilement contact auprès de la direction de la communication du GrandAngoulême.

ARTICLE 7 : CONTROLE ET JUSTIFICATIFS

GrandAngoulême pourra procéder à tout contrôle pour s'assurer de la réalisation des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements.

ARTICLE 8 : RESILIATION ET SANCTIONS

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles prévues par les statuts de l'Association entraînera la résiliation de cette convention et le remboursement de la subvention accordée. En cas d'inexécution ou de modification substantielle, en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans accord écrit, le GrandAngoulême pourra ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, ou même la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et après avoir entendu ses représentants.

Etablie à Angoulême le.....

(en deux exemplaires originaux)

Pour l'Association,
Le Président

Pour le GrandAngoulême
Le Président

Alain LEBRET

Xavier BONNEFONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Budget prévisionnel Gastronomades 2024
Sur l'évènement Gastronomades Sucrés

CHARGES	Quoi	Prévisionnel 2024
Etude et préparation de la manifestation	Définition des thèmes et élaboration de la programmation	2000
	Montage des dossiers pour subvention	
	Recherche des partenaires	
	Recherche des animateurs professionnels	
	Montage des dossiers techniques	
	Montage des dossiers exposants	
Organisation générale et technique	Mise en place et organisation de l'évènement	800
	Régie technique de l'ensemble de l'évènement, personnels et matériels	6000
	Suivi et coordination des installations et service techniques	Service tech. Franquin
	Location ou prêt matériel de retransmission (vidéo projecteur)	Service tech. Franquin
	Gestion technique des matériels, fluides, énergie, branchement	Service tech. Franquin
Programmation animations	Animation des démonstrations	1500
	Gestion et accompagnement des animateurs professionnels	
	Billetterie Franquin	500
	Animation et surveillance exposition 30ème et Escoffier Pavillon Angoulême	500
	Défraiements des personnels de service goûter d'exception	500
	Défraiements des animateurs professionnels	10000
Communication événement	Conception et édition des documents de communication	1000
	Tirage photos 30 ème et affiches	1400
	Photos des animations	800
Location mobilier et lieux	Studio MR et mobilier goûter d'exception	2000
Location matériels professionnels	Scène et salle Iribe Franquin vitrines réfrigérées	1000
Aménagement spécifique	Personnel technique	Partenariat à confirmer
	Personnel sécurité et surveillance.	4000
	Installation et captation vidéo scène	Voir matériel ville
Charges exploitation, frais généraux	Secrétariat, télécommunications sur l'évènement	1000
	Matière d'œuvre des démonstrations et pâtisserie goûter d'excellence	2000
TOTAL CHARGES		35000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_21-01

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

PARTENAIRES	Qui	Valorisation 2024
Partenariat prêts matériels scène Franquin Ets Boulanger Champniers	Prêt pour équipement petits matériels de pâtisserie (3 batteurs, 3 plaques à induction, 3 mixeurs plongeant) sur 3 jours	1000
Dons pour lots prix concours pâtissier	2 robots pâtissier type artisan Robot pâtissier KITCHENAID 5KSM125EOB et Robot pâtissier Kenwood KVL85.009SI Titanium Chef Baker	1000
Prêt gros matériels de pâtisserie cuisson et réfrigération Ets LABO 16 Saint-Yrieix	Livraison et installation gros matériels de pâtisserie prêt pour 4 jours plateau technique scène Franquin - 3 à 4 tours réfrigérés - 1 Four Topaze à air pulsé - Une cellule de refroidissement - Une armoire froide deux portes - 8 tables inox	4000
Délicatiserie Nina Métayer	Prestation pédagogique auprès d'apprentis du Campus de Barbezieux pour réalisation de 400 pâtisseries signatures Nina Métayer	1000
Fabrication pâtisseries Nina Métayer CMA 16 Campus de Barbezieux	Prêt du laboratoire de pâtisserie sur 2 jours avec une classe d'apprentis et livraison production en camion réfrigéré	2000
Prêt petits matériels de pâtisserie pour Franquin La table Parisienne SOYAUX	Prêt du petits matériels et ustensiles de pâtisserie pour équipement plateau technique scène Franquin	1000
Lots pour prix concours La table Parisienne Prêt vaisselle pour goûter d'exception Table parisienne SOYAUX	Carte cadeaux	150
	Prêt de l'ensemble de la vaisselle pour les goûter d'exception	1000
TOTAL VALORISATION PARTENARIAT PRÊTS		11150

Partenaire financier pour projet sucré Gastronomades 2024 La 30 éme

Partenaire (Crédit Agricole)	15000
Ville d'Angoulême pour projet sucré sur la ville	7500
Grand Angoulême	7500
Autres partenaires	5000
Coût total de l'opération	35000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_216-DE

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024